



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Rue Sylvain Combes
19000 Tulle

DELIBERATION DU BUREAU Séance du 3 mai 2021

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi trois mai deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle du bâtiment annexe au siège rue Sylvain Combes à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 27 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 22

Etaient présents : 20 (13 en présentiel et 7 en visioconférence)

Mesdames Emilie BOUCHETEIL, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Ana Maria FERREIRA, Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Sophie ROY, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Pascal CAVITTE, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES, Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Jean-François LABBAT, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH.

Objet : 2- Autorisation signature marché portant sur la fourniture, l'installation, la mise en œuvre et la maintenance d'une infrastructure de stockage et de virtualisation hyperconvergée

Le Bureau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 décidant la délégation d'attributions au bureau, notamment pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés d'un montant compris entre 40 000 €HT et 214 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que depuis le 1^{er} juin 2016, dans le cadre d'une bonne organisation des services, la communauté d'agglomération de Tulle et la ville de Tulle ont pris la décision de mettre en commun leur service des systèmes d'information afin de mutualiser leurs moyens humains et leurs ressources matérielles.

Considérant qu'elles souhaitent aujourd'hui renouveler leur infrastructure de serveurs informatiques et leur système de stockage devenue obsolète ainsi que les contrats de supports matériels et logiciels qui arrivent à expiration.

Considérant qu'elles sont à la recherche d'une solution globale de virtualisation reposant sur des serveurs plus sécurisés et plus puissants permettant d'accompagner la croissance du nombre de machines virtuelles et de leur volumétrie.

Considérant qu'à cette fin, le conseil communautaire a approuvé par délibération du 1^{er} juillet 2019 la convention de groupement de commandes portant sur le renouvellement de l'infrastructure serveurs.

Considérant qu'une consultation a été lancée en appel d'offres, en procédure formalisée,

Considérant que 9 entreprises ont déposé des offres,

Vu l'avis de la CAO réunie le 3 mai 2021,

Envoyé en préfecture le 11/05/2021

Reçu en préfecture le 11/05/2021

Affiché le

SLO

ID : 019-241927201-20210503-DBU210503-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) Attribue le marché portant sur la fourniture, l'installation, la mise en œuvre et la maintenance d'une infrastructure de stockage et de virtualisation hyperconvergée à la société SYS 1 domiciliée 122 avenue de St Emilion 33127 MARTIGNAS pour un montant global de 225 492 € TTC (acquisition, prestations et maintenance sur 5 ans) réparti comme suit : 112 746 € TTC pour Tulle agglò et 112 746 € TTC pour la ville de Tulle ;

2°) Autorise le Président à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents s'y rapportant ;

3°) Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal.

Fait et délibéré le 3 mai 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Michel BREUILH



Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission en Préfecture **11 MAI 2021**
et de la publication/affichage le :